

# LA VALLÉE DE BAGNES ET SES VIEILLES CHAPELLES

## HISTOIRE ET COUTUMES

*A notre demande, le R. P. Constant Rust, qui fut chapelain de Bagnes de 1915 à 1919, a bien voulu revoir à l'intention des « Annales Valaisannes » un travail qu'il avait déjà publié dans le « Bulletin paroissial de Bagnes », en 1922 et 1923. Comme cette publication était devenue à peu près introuvable, il était nécessaire d'en donner une nouvelle édition pour conserver cette étude et mettre ses utiles renseignements à portée des chercheurs et des amis de la vallée de Bagnes.<sup>1</sup>*

### LA CHAPELLE DE ST-ETIENNE SUR MONTAGNIER

L'année 1921 vit la restauration de la chapelle de St-Etienne sur Montagnier.

Qui ne connaît ce modeste oratoire, situé sur les bords du torrent qui devient souvent menaçant par les méfaits des mauvais génies des Diablays, selon la vieille légende ? C'est dans ce pieux sanctuaire que, l'après-midi du grand jour de Pâques, on va chanter le joyeux alleluia ; on s'y rend encore, en procession, le premier jour des Rogations.

Sous l'impulsion de personnes dévouées, les habitants de Montagnier ont mobilisé des escouades d'ouvriers de tout âge, de toutes conditions et de tous sexes. En peu de temps, les abords de la chapelle ont été débarrassés des amas de terre et de pierres accumulés par les *mauvais voisins* de l'endroit : d'abord le torrent sans pitié, le *Mauvoisin*, qui ne sait rien respecter, et aussi par l'égoïsme peut-être inconscient de maints propriétaires qui, victimes eux aussi des méfaits du torrent, venaient déposer en ce lieu les ruines amoncelées.. Les travaux de déblaiement commencèrent par les glaciales journées d'hiver, mais l'entr'aide et la

---

<sup>1</sup> Cette étude a été citée, notamment, par E. Gruber : *Die Stiftungsheiligen der Diözese Sitten im Mittelalter* (thèse de doctorat), Fribourg, 1932.

bonne humeur répandaient la joie dans les cœurs et la force dans les muscles. C'est ainsi qu'à la place d'un informe cailloutis, une large esplanade et une magnifique avenue conduisent aujourd'hui à la porte du sanctuaire.

L'intérieur ressemblait fort à celui de trop de nos chapelles de villages : dalles disjointes, pavés branlants, murs imprégnés d'humidité et crevassés, voûte endommagée par les eaux pluviales, autel aux teintes vieilles par le temps... Quel contraste aujourd'hui ! La peinture a été exécutée avec goût par un ouvrier du pays. L'autel a été habilement rafraîchi avec ses colonnes couronnées d'élégants chapiteaux, avec ses volutes, avec ses anges radieux, avec la statue rayonnante de joie de saint Etienne, Patron de la chapelle. Le tabernacle et la table de communion, en bois de noyer, avec d'élégantes colonnettes, sont l'œuvre d'un ébéniste, enfant du pays.

Montagnier, sans oublier le Martinet et Prarreyer, mérite tous nos éloges <sup>1</sup>.

De loin, je revois cette chapelle de St-Etienne, où réside maintenant le Saint Sacrement. De Montagnier, du Martinet, de Prarreyer, voire de Versegères et de Champsec, les fidèles, les enfants surtout accouraient au sanctuaire. En hiver, on se frayait un chemin à travers la neige ; en été, on sautillait de pierre en pierre sur le chemin rustique changé en canal d'irrigation... Et puis, au mois de mai, c'était la nombreuse et joyeuse troupe des premiers communiants folâtrant sur les prés et les abords de la chapelle entre deux leçons de catéchisme. Les petites filles dansaient des rondes : *Sur le rocher des Combes vivait un sabotier*, etc. ; les garçons criblaient de coups le « loup » qui sortait du bois. Beaux temps trop tôt écoulés !

Mais qu'il me soit permis de remonter plus haut dans mes souvenirs de fouilleur de vieux parchemins.

St-Etienne ! Que de points d'interrogation se dressent devant votre esprit quand, longeant le Désert, vous regardez cette humble chapelle ! A quelle époque a-t-elle été construite ? Pourquoi à cette place ? Faute de documents, on ne peut répondre que par des conjectures. Autrefois, le grand chemin de la vallée, partant du pont de St-Pancrease (St-Brancher), contournait Huétiez (Etier), franchissait le Merdenson au pont de Vollège, redescendait vers la Pierra Grossa et, en laissant à sa gauche le chemin de la Maladière ou de Verbier, arrivait à Villette.

<sup>1</sup> Extrait d'un article paru dans le *Bull. par. de Bagnes* d'août 1921. Il fut l'occasion de notre série d'articles sur les chapelles de Bagnes qui commença en janvier 1922.

Là, bifurcation : la route principale franchissait le pont du Chable, mais une autre continuait vers les champs fertiles de Corberayes, puis passant par le haut du village de Montagnier s'en allait droit sur St-Etienne, contournait le Viabley et par le pont de la Ravinaz (du Liappey) rejoignait la route de la vallée. Ainsi St-Etienne était relié directement à Versegères par un bon chemin, et les Valdôtains qui venaient trafiquer à Bagnes s'agenouillaient quelques instants dans la chapelle pour remercier le saint protomartyr de les avoir protégés dans la dangereuse traversée du col de Fenêtre.

La chapelle de St-Etienne existe au XIV<sup>e</sup> siècle, puisqu'elle reçoit des dons déjà vers 1350. L'un d'eux date de 1349. Le document <sup>1</sup> où il est relaté porte « indiction deuxième ». L'indiction est une note chronologique indiquant le rang qu'occupe telle année dans un cycle de 15 ans, le 1<sup>er</sup> cycle ayant commencé sous Constantin, en 313. Si vous faites le calcul, vous verrez qu'en 1918 a commencé un nouveau cycle : donc 1918 est indiction 1<sup>re</sup>, 1919 ind. 2<sup>e</sup>, 1922 ind. 5<sup>e</sup>. Parfois, dans les chartes, l'indiction sert à retrouver l'année : je suppose que dans mon vieux parchemin le 9 de la date 1349 ait disparu (car les encres ne sont pas indélébiles, et les rats aiment à grignoter les vieilles peaux) ; grâce à l'indiction, je retrouverai la date exacte, car entre 1340 et 1350 il n'y a que 1349 qui corresponde avec l'indiction 2<sup>e</sup>.

Cet acte mentionne plusieurs familles dont le nom a disparu de Bagnes. Où sont aujourd'hui les Ramoline, les Tyéchon, les Sappey, les Currery, les Falco ou Farco, les Mueyes, les Bordon ? Quant aux Moreyn, ou Moren, ou Morem — on trouve les trois orthographes —, ne seraient-ils pas des descendants des Maures ou Sarrasins qui vers 965 semaient la terreur dans nos vallées ; en tous cas le signum (espèce d'armoiries) du notaire François Moreyn, en 1349, était couronné de trois croissants.

Qu'on ne s'étonne pas de voir qu'on faisait alors à l'Eglise des rentes en nature, ici un fichelin d'orge. C'est que l'argent monnayé était rare. D'ailleurs, les rentes en nature avaient l'avantage de ne point diminuer de valeur avec le temps. Rappelez-vous qu'à Bagnes, au XVIII<sup>e</sup> siècle, en 1774, on achetait une livre de beurre pour 3 batz ; de nos jours, qu'est-ce que 3 batz ? mais une livre de beurre !

Une soixantaine d'années plus tard, en 1412, le pré grevé du fichelin d'orge était en possession de Julienne, fille de Reymond Ferrel, de

<sup>1</sup> Voir ce doc. ci-après, p. 451.

Lecherchy, et elle reconnaissait cette redevance à la chapelle de St-Etienne.

Voici maintenant d'autres donations : dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, Perrod de Lespiners fonde une messe annuelle pour lui et Finette, sa femme, au moyen d'une rente d'une quartane de seigle, assignée sur un pré au Syrisier à côté du torrent de la Tuelliz. Ainsi, déjà au XIV<sup>e</sup> siècle, ce territoire d'Outre-Dranse appartenait au quartier de Verchissierey (Versegères) ou Torrent-Noir.

En 1395, Jordanet Cottin ou Costens fait à la chapelle une rente de 12 deniers à la charge d'une messe annuelle et il assigne cette rente sur ses maison, verger et pré sis au Costel (Cotterg), limites : le pré des héritiers de Martinod Moren et le chemin public en haut, le pré de Henri Brignet et le chemin public au levant, et le torrent des Chènevères au couchant.

Au XV<sup>e</sup> siècle, les documents commencent à faire mention des Creston de Montagnier, grands bienfaiteurs de notre chapelle. En 1456, Collet dou Creston et Alice, sa femme, donnent 36 livres mauriçoises pour la fondation de 2 messes. De ces 36 livres, 14 livres et 10 sols seront payés par Pierre dou Molin, 12 livres par Perrod Gensivaz et Perrette, sa femme, 9 livres et 10 sols par Jean Thonex, de Montagnier. En effet, la même année, ce dernier avoue une rente de 6 sols provenant de la fondation de Collet dou Creston, assignée sur un champ de 2 journées en la forêt, au-dessus de Montagnier, à côté de la Raye de Vollège (le bisse) et du champ de François de la Tour. Ce malheureux François de la Tour, dernier Seigneur du franc-alleu de Montagnier, fut brûlé vif en 1462 comme hérétique et sorcier. Notez ici la Raye de Vollège que vous ne soupçonniez pas à cet endroit : je l'ai souvent rencontrée dans les Archives de Bagnes. C'est sans doute la même que celle qui passait *es Preyes*, territoire de Fregnoley, venant du torrent de Lourtier.

En la même année 1456, un Lombard appelé Jacques Ruffi, demeurant à Bagnes, lègue 18 livres à la charge de dire une messe le jeudi, tous les 15 jours. Jean Bernardi, curé de Bagnes, accepte ce legs, en présence de deux témoins : Rolet dou Creston et Perronet Mabilliard.

Aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, le torrent n'était pas endigué comme maintenant ; dans son cours il longeait presque la chapelle. C'est ainsi qu'un titre de 1414 parle d'un pré limité par la chapelle avec le torrent entre les deux, et un autre titre de la même année mentionne un pré sis sous la chapelle de St-Etienne, et le torrent au couchant. On comprend



donc facilement que la vieille chapelle, souvent inondée par les eaux capricieuses du torrent, ait eu besoin de réparations ou plutôt de reconstruction au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle.

Mais pour bien faire les choses, il ne suffisait pas de réparer ou reconstruire l'édifice, il fallait encore lui donner, je dirai, un parvis, d'où les fidèles, aux jours de grand concours, pussent assister à la célébration de la messe. Cette place existait autrefois devant la chapelle ; on y avait même enterré, peut-être au temps de la peste noire en 1349, pour ne pas devoir transporter les morts du haut de la vallée à travers les villages, mais surtout parce que le cimetière autour de l'église était devenu trop petit. A la longue, les ravinelements successifs du torrent ayant couvert de pierres et de débris le cimetière et les abords de la chapelle, la « terre sainte » disparut par pièces et par morceaux : les propriétaires limitrophes, lentement mais sûrement, s'efforçaient, sans réclamation de personne, de compenser leurs propres pertes en rognant les biens de St-Etienne. Il fallut donc racheter tout ce terrain pour dégager la chapelle, et, au devant, faire une belle place. Marc Cretton, de Montagnier, était propriétaire du champ (maintenant pré) au-dessus de la chapelle ; il en céda 28 toises, 1 florin la toise (le florin valait 4 batz). L'année suivante, 1639, la commune racheta à Antoinette Guyaz, veuve de Jean Bettaz, l'ancien cimetière, devenu terre labourable, 1 florin la toise, à la réserve d'un splendide noyer, propriété de Jean Filliez, du Chable ; on eut bien raison de ne pas l'abattre : de son ombre il couvrait toute la place, et de ses fruits, plus d'une fois sans doute, les enfants surent tirer profit, en attendant « les derniers coups de la messe ». Les actes de la visite que fit en 1706 Mgr François-Joseph Supersaxo, Evêque de Sion, contiennent une mention de cette place : « Le cimetière, y lit-on, a été béni pour y enterrer en temps de peste ; défense d'y enterrer les enfants morts sans baptême. »

Les « Montagnons » continuèrent à avoir une grande dévotion envers S. Etienne. En 1675, nous trouvons pour la fondation d'une messe un legs de 50 florins de Fr., fils de Christophe Fusey, de Montagnier. Les Fuserii, Fusey, Fussay, Fussé, sont une des plus anciennes familles de Bagnes. A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, il y avait au Fregnoley Boson Fuserii, puis en 1324 nous y trouvons 3 ou 4 familles de ce nom ; aux siècles suivants, les Fusey montent aux Morgnes, puis descendent à Montagnier, enfin remontent à Champsec. En 1676, autre fondation de messe par Marguerite Guyaz, épouse de Christophe Fallernaz, de Montagnier. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et encore en 1822 les messes de fonda-

tion étaient au nombre de 12, sans compter la messe du lundi de Pâques, fondée en 1809 par la famille Fusey. Pour ces messes fondées, est-il dit dans les actes de visite de 1786 et 1822, il n'y a pas d'honoraires spéciaux, ils sont compris dans le cens annuel perçu par la cure.

Autrefois, on allait en procession à St-Etienne tous les vendredis, depuis l'Invention de la sainte Croix jusqu'à la St-Jean-Baptiste, et on y assistait à une messe de fondation. Cette pieuse coutume fut supprimée au temps de M. Deferr, curé de Bagnes de 1869 à 1894.

Depuis longtemps d'ailleurs, la commune, dont dépend la chapelle, s'était plus ou moins désintéressée de son entretien. Au mois de juin 1786, l'Evêque Fr.-Melchior Zen-Ruffinen lui rappelle ces obligations : « Il faut réparer l'autel, boucher les fissures de la voûte, acheter une aube, deux amicts, un surplis, une étole de différentes couleurs et des canons d'autel. Il serait à souhaiter que la chapelle fût pourvue d'un calice. »

Une centaine d'années après, vers 1890, la pauvre chapelle, complètement négligée, était dans un état plus lamentable encore : murs lézardés, voûtes effondrées, pavé défoncé, l'autel tombant en ruine. Heureusement, il se trouva à Montagnier un homme de grand cœur et de grande foi, le capitaine Eugène-Maurice Gard. Sans compter avec la dépense, il prit en main la restauration complète de cette chapelle et y ajouta une sacristie. Mais à quoi bon, se dit-il, une chapelle sans messe ? (Depuis plusieurs années, en effet, on ne disait plus de messe à St-Etienne.) Et un bon nombre de messes furent fondées grâce à sa libéralité. N'en doutons pas, S. Etienne aura largement récompensé au ciel son généreux bienfaiteur, dont l'exemple entraîna des imitateurs, jusqu'à l'heureuse restauration de 1921.

Les fidèles de Bagnes aiment à aller visiter cette chapelle où tant de leurs ancêtres ont prié, où quelques-uns dorment leur dernier sommeil.

## LA CHAPELLE DE SARREYER

De St-Etienne montons à Sarreyer faire une visite à la chapelle qui, depuis sa fondation, a l'honneur de posséder le Saint Sacrement. Mais, au lieu de prendre le chemin ordinaire, nous irons directement par le Viabley ; arrivés au haut, laissant à gauche le Châtelard, nous nous enfoncerons dans les Vernays par le sentier assez mal tracé à travers les broussailles et les éboulis, et après avoir grimpé pendant quelques minutes, nous serons en face de quelques vieux chalets, blottis derrière les sapins. De là, il n'y aura plus guère à monter ; nous longerons le pré, ferons le tour du vaste entonnoir creusé par un petit torrent, traverserons les champs, et entrerons à Sarreyer du côté du couchant. C'est un chemin que je soupçonne avoir été beaucoup plus fréquenté, il y a quelques siècles.

Mais puisque nous sommes encore au Viabley, disons-en quelques mots. Et d'abord, qui donc le premier a parlé de Diablely ? M. Massard, curé de Bagnes pendant un demi siècle, et l'un des meilleurs connaisseurs de la topographie et des traditions de la vallée, écrivait encore *Viabley* en 1841, comme M. le curé Barman en 1815. Les registres du XVIII<sup>e</sup> siècle, il est vrai, orthographient l'une ou l'autre fois : *Yiablely* ou *Hiabiley*, mais les vieux parchemins de 1410 et des siècles suivants nous apprennent qu'autrefois on disait *Viablelys* : *au Viablelys en la Zoncière ou Jontière* (jonchère), *au Viabley en Centrey*, etc.

Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, il y avait un peu plus haut qu'à mi-côte un pâté de maisons habitées hiver et été par les familles Rège, Mailliard, Filliez, Gabud.

Mais le Viabley ne se prêtait guère aux habitations : c'est la montagne par excellence des éboulements et des ravines. L'eau descendant des Mayens de Sarreyer, au lieu de se canaliser dans un torrent, s'infiltre dans la terre, la désagrège et la fait glisser sur la roche. Aussi le Châtelard, les Vernays et le Viabley ne sont qu'un immense cône formé par une longue suite d'éboulements. Du côté de Montagnier se dressent quelques promontoires de roches calcaires, observatoires d'où l'on peut surveiller toute la vallée ; d'ailleurs, le nom de *Chastellad* (en 1457) ou *Chastellard* (1512) n'indiquerait-il pas la place d'un ancien fortin ? A propos de la source plus ou moins tiède du Châtelard je devrais encore dire un mot de l'origine du nom de Bagnes, mais nous voici arrivés en face de Sarreyer.

Ce nom seul vous met le sourire sur les lèvres et la joie au cœur. Pourquoi ? Est-ce le site pittoresque du village, le visage ouvert de ses habitants, leur accent chantonnant, leur hospitalité proverbiale, leur nargue des modes nouvelles, les grands yeux un peu étonnés, mais si confiants des enfants ? Je n'en sais rien, mais qu'importe ? C'est Sarreyer, c'est tout dire.

Il y a six cents ans, il n'y avait pas de « Sarreyer » tout court, on disait alors *Chéserreyer* ou *Chyserreyer* : un acte de 1282 mentionne *Chisserey*, un acte de 1303 nous parle de Perret de *Chyserreyer* et de Mariette sa femme, de Brun du Coster de *Chyserreyer* ; en 1324, Pérusod de *Chéserreyer* a un pré sis *au Crous de la villa de Chéserreyer* (Creux du village de Sarreyer). Mais dès 1349, le notaire Fr. Moreyn écrit toujours *Serreyer*, et l'on ne trouve plus l'ancienne appellation que trois fois, en 1369 et 1370, dans des actes dressés par un notaire savoyard Maranier de Menthon, et en 1410, dans un acte où Rodolphe Moreyn fait mention d'un acte antérieur, en parlant de Jean Bruschex de Serreyer et de sa femme Jacqueline, fille de feu Vulliermod Bergueruz de *Chissereyer*. Comme on le voit, il écrit une fois Serreyer, et une autre fois *Chissereyer* quand il s'agit du vieux Bergueruz. L'ancien nom se décompose en « chez Serreyer », comme on trouve dans les vieux documents d'autres exemples : un pré « en chez Puetex » (entre Médières et Verbier à la montée de la côte), un pré « en chyé les Ras » (entre la Crête de Verbier et la Luy), un pré « vers chyé les Monios » (aux Morgnes).

Sarreyer possédait sans doute déjà avant le XVII<sup>e</sup> siècle un petit oratoire devant lequel on se réunissait le soir pour faire la prière en commun et offrir à la Vierge son tribut d'hommage. Mais la chapelle actuelle ne date que de 1646. Une épidémie cruelle s'abattit sur le village en 1639 et y fit de nombreuses victimes. On raconte même dans la vallée que tous les habitants auraient disparu à l'exception de deux frères. Mais des documents authentiques démentent cette légende par trop tragique. La motte de neige à force de glisser s'est changée en avalanche. Transmis de bouche en bouche depuis trois cents ans, l'événement a grossi démesurément, et, petit à petit, on a étendu au village entier ce qui est arrivé dans une des familles les plus importantes. En effet, après comme avant l'épidémie, les registres mentionnent les mêmes noms sarreyens : Besse, Bessard, May, Masson, Luysier, Perron, etc. Cette « peste », comme parle le document contemporain, fut l'occasion de la construction de la chapelle. Voici comment.

La famille de Claude Besse, une des plus éprouvées par la terrible

maladie, se vit enlever successivement le père, la mère, plusieurs fils, tant et si bien qu'il ne resta plus de cette belle famille que deux enfants, Pierre et André, qui eux-mêmes avaient failli succomber. Pour rendre grâces à Dieu de leur guérison et d'autres bienfaits encore, les deux frères, en 1646, firent construire la chapelle complètement à leurs frais ; ils donnèrent en outre une cloche et tout ce qui était nécessaire pour la célébration du Saint Sacrifice. Mais leur reconnaissance ne fut pas encore satisfaite, non plus que leur dévotion. Aussi, six ans plus tard, fondèrent-ils 24 messes en l'honneur du Saint Sacrement : 12 devaient être dites à Sarreyer, une par mois si possible ; les 12 autres, carillonnées la veille, devaient se célébrer à l'église paroissiale le jeudi qui suit le 3<sup>e</sup> dimanche du mois. A cette fin, les deux frères donnèrent une vigne de la contenance de 550 toises, sise au lieu dit la Forêt, territoire de Fully. L'acte stipule expressément que la donation est faite en faveur des chanoines rég. de St-Maurice (il faut se rappeler qu'avant 1691 les curés et vicaires de Bagnes ne furent pas tous chanoines de St-Maurice) ; qu'à leur défaut seulement, les héritiers ou le Conseil de Bagnes demanderont à l'Evêque de Sion un chapelain pour dire ces messes fondées ; que cette vigne ne fera jamais partie du bénéfice de la cure, à moins que le curé et le vicaire ne vivent en commun, car elle est le bénéfice du vicaire. Plus tard cependant, en 1692, quand les chanoines de St-Maurice desservirent eux-mêmes la paroisse, les deux frères fondateurs réunirent la vigne au bénéfice de la cure, et comme elle avait été négligée et ravinée, ils réduisirent le nombre des messes, bien que ce dernier point soit contredit par les procès verbaux des visites épiscopales <sup>1</sup>. Le « mazot » de Fully ne fut acheté que longtemps après ; il coûta 24 écus (l'écu valant 20 batz) dont 9 furent donnés par la paroisse, les 15 autres provenant du prix de vente d'un pré sis ès Mellyerettes, commune de Martigny-Bourg, et vendu pour 60 écus ou 300 florins. Oui, pour 300 florins, un pré qui, une centaine d'années auparavant, avait coûté 600 florins, dont les Brusonins avaient donné 385 florins. Le pré fut-il donc aussi raviné, comme la vigne de Fully ? — Les 12 messes fondées en l'honneur du Saint Sacrement, à dire à l'église du Chable, devaient être carillonnées la veille : les deux frères Besse n'oublièrent point les sonneurs, mais donnèrent à la marguillerie une petite vigne de 10 écus, sise à la Chaudane, territoire de Bovernier. Une petite vigne de 10 écus, direz-vous, elle devait être en effet bien petite. Vous oubliez que dans ce temps la journée d'un ouvrier se payait 3 ou 4 batz.

<sup>1</sup> Notes des curés François Défago, 1692, et Claude-Antoine Perrot (1810-1815).

Revenons à notre chapelle. En 1664, Marie May, fille de feu Claude, fonde 4 messes annuelles dont 3 à l'église paroissiale, et une à Sarreyer, laquelle sera dite autant que possible le jeudi après la Pentecôte ; la donatrice lègue à cette fin 300 florins qu'elle assigne en hypothèque sur ses propriétés sises en Champcottin et *ès Arolles* de Sarreyer.

Beaucoup ignorent sans doute que fondée par les deux frères Pierre et André Besse, la chapelle a aussi deux titulaires ou Patrons : les deux frères S. Pierre et S. André<sup>1</sup>. Mais la fête de S. Pierre étant déjà d'obligation, on ne célébra solennellement à Sarreyer que la St-André, et petit à petit S. Pierre fut totalement oublié. Les Sarreyens qui ne sont pas aux mayens seraient bien inspirés de ne pas laisser passer le 29 juin sans rendre hommage à l'un des Patrons de leur chapelle.

A-t-elle été consacrée solennellement par l'Evêque ou un délégué ? Toujours est-il qu'autrefois et encore au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, on en célébrait la dédicace dans l'octave de S. Barthélemy (quelquefois le lendemain de la fête patronale). M. Perrot (de la Bourgogne), curé de Bagnes de 1810 à 1815, ajoute : messe et dîner comme le jour de la fête.

Depuis quelle époque Sarreyer a-t-il le privilège de posséder le Saint Sacrement ? L'acte de fondation n'en parle pas ; mais déjà en 1787 Mgr Fr.-M. Zen-Ruffinen constate le fait, et ajoute : « Qu'on pourvoie la chapelle d'un nouveau ciboire, de deux amicts, d'une aube, et qu'on répare la chasuble. Le village est chargé de l'entretien de la chapelle. »

D'après ces recommandations, les ornements et le mobilier devaient être bien pauvres, comme d'ailleurs dans toutes les autres chapelles. Heureusement, de nos jours, les villages tiennent à honneur d'avoir du linge d'autel bien propre et de beaux ornements, et les *procureurs*, tout dévoués à leur chapelle, ne ménagent ni leur peine, ni leur temps, ni même leur argent quand il s'agit de son entretien et de sa décoration. A ce propos, j'évoquerai tout le dévouement, pendant de longues années, des procureurs par excellence que furent Antoine Cretton et sa sœur Justine. Un autre grand bienfaiteur de la chapelle a été M. Luisier, à St-Maurice, originaire de Sarreyer, qui, au début de ce siècle, a fait complètement réparer, restaurer, j'allais dire refaire, la chapelle et son joli clocheton.

---

<sup>1</sup> Acta visit. 1706.

Que sont devenus les deux frères Besse, me demanderont les Sarreyens ? Voici quelques détails pour satisfaire leur légitime curiosité. Et d'abord l'on voit, soit par les charges qu'elle a occupées, soit par ses alliances, que cette famille a toujours passé pour l'une des plus considérées de la vallée. Le qualificatif « Honnête » ou même « Honorable » précède quasi naturellement dans les registres le nom du représentant de la famille. Or, au temps passé, seuls étaient « Honnêtes » les syndics et les conseillers, et pour s'entendre appeler « Honorable », il fallait arriver à la dignité de lieutenant. Le châtelain de Bagnes, généralement un noble de Sion ou du Haut-Valais — Schiner, Roten, de Riedmatten, etc. —, ne résidait pas d'ordinaire dans sa châtellenie pour y exercer ses fonctions, dont celles de juge. Le *lieutenant* (*locum tenens*, remplaçant), un propriétaire, enfant du pays, les exerçait en son nom, et on l'appelait « Honorable ».

De la famille d'Honnête Claude Besse, ne survécurent à l'épidémie que Pierre et André. Honnête Pierre, né en 1619, épousa en 1656 sa cousine au 3<sup>e</sup> degré Marie Besse, fille d'Honorable André Besse, et mourut en 1693. Honorable André, né en 1621, se maria le même jour que son frère, avec Marguerite Bruchez, fille d'Honnête François, de Villette, devint procureur de l'église, syndic, lieutenant et souvent conseiller pour le quartier de Sarreyer ; il mourut à l'âge de 86 ans, en 1707. — L'un de ses fils, Honnête Angelin Besse (du nom de son parrain Angelin Sarrasin, notaire de Bagnes), né en 1678, épousa Marguerite-Françoise Michellod, de Verbier. — Jean-François Besse, fils d'Angelin, né en 1715, épousa M.-Marguerite Filliez, fille d'Honnête Martin, de Bruson. — Son fils Jean-François, né en 1757, épousa M.-Ursule Luisier, de Bruson ; furent témoins au mariage : Discret curial Gard et Pierre Besse, sautier de Bagnes. — Honorable Jean-Martin Besse, fils de Jean-François, né en 1787, épousa en 1822 Anne-Catherine Bruchez, de Versegères, alla s'établir à Versegères et exerça les fonctions de notaire et de juge. — Martin-Frédéric, l'un de ses fils, né en 1825, épousa M.-Cécile Michellod, de Villette, et vint se fixer à Villette ; un autre se maria à Versegères. Les deux branches de cette famille sont assez connues pour me permettre de clore ici cet aperçu généalogique.

## LA CHAPELLE DE LOURTIER

Comme beaucoup de chapelles dépendaient entièrement des villages, leurs actes d'érection et de fondations de messes se trouvaient aux mains du conseiller du quartier respectif ou du procureur ; passant ainsi depuis des siècles de mains en mains, ces actes se seront sans doute plus facilement égarés que s'ils avaient été déposés à la cure ou aux Archives communales. Aux procureurs ou aux conseillers il aurait suffi d'avoir par devers eux ce qu'on appelait le « cottet », c'est-à-dire un résumé indicatif des différentes créances, des rentes à recouvrer, du nombre de messes fondées avec leurs honoraires à acquitter. Je n'ai donc que peu de renseignements sur plusieurs de ces chapelles.

Celle des Morgnes fut construite vers 1659 ; peu après, Jacques Fussay lègue 50 florins pour l'entretien de l'autel. Dans l'acte de visite de 1786, l'Evêque constate que tout y est en bon état, que le village en a l'entretien et que pour les 28 messes fondées il y a un cens annuel de 16 écus 7 batz<sup>1</sup>.

Mais voici une énigme dont, faute de documents, je n'ai jamais pu avoir la solution : d'après l'acte de visite de 1706, la chapelle a pour Patrons S. Joseph et les saints Anges gardiens ; d'après celui de 1786, ce serait S. Georges. La chapelle de 1659 aurait-elle été vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle dans un tel état de délabrement qu'une reconstruction aurait été jugée nécessaire, et lui aurait-on donné alors un nouveau Patron ? C'est le seul cas où le droit canonique permet le changement de Patron. En 1786, l'Evêque constate que tout est en bon état : serait-ce l'indice que la chapelle avait été complètement renouvelée ?

Quand on allait en procession à Notre-Dame de Mauvoisin, c'est à Lourtier que la messe se célébrait, pour ne pas imposer double voyage à ceux du haut de la vallée et pour permettre aux retardataires de joindre le gros de l'armée. A propos de Mauvoisin, le *Dictionnaire géographique de la Suisse* dit qu'on y faisait tous les ans une procession à laquelle tout ménage devait prendre part, jusqu'en 1860. Pure légende. Au XIX<sup>e</sup> siècle, on y est allé environ une demi-douzaine de fois<sup>2</sup> : en 1834, deux fois en 1839, probablement en 1862, et une ou deux fois depuis, ordinairement pour obtenir du Ciel la cessation d'une sécheresse prolongée, toujours si désastreuse dans les pays de montagne.

---

<sup>1</sup> 1 écu = 20 batz.

<sup>2</sup> Comptes des procureurs.



## LA CHAPELLE DE BRUSON

Et d'abord nos félicitations à Bruson pour son soin religieux à conserver les archives de la chapelle, et nos remerciements à M. L. Gailland qui a eu l'obligeance de nous les communiquer. Ce qui frappe dans ces actes de fondation de la chapelle, c'est l'esprit positif et averti de ces propriétaires du « Revers ». Déjà au XVII<sup>e</sup> siècle, ils connaissaient l'adage : les affaires sont les affaires. Aussi dans ces vieux titres, rien n'est laissé au hasard, tout y est prévu, et pesé et calculé jusqu'au dernier batz.

C'était en automne 1658 : érigée par les habitants du village, la chapelle de Bruson était achevée depuis quelque temps. Restait encore à la fonder, c'est-à-dire lui constituer un fonds de revenus nécessaires pour y faire célébrer des messes.

C'est à cette fin que quelques représentants des meilleures familles se sont rendus à la cure. J'imagine volontiers ces quatre Brusonins : Michel Filliez, Etienne et Matthieu Des Larses et Jacques Carron, assis en cercle autour de M. le Curé, dans la chambre refaite auparavant par Nicolas Adi, maître charpentier d'Orsières ; et je les entends parler affaires avec le Père<sup>1</sup> Desfeyes, chanoine de la Congrégation de Notre Sauveur, prélat romain, ancien curé de St-Brancher, homme rompu aux affaires, très zélé pour l'amélioration du bénéfice et l'érection des chapelles de village. « Laissez-moi d'abord, leur dit sans doute le Père, vous faire mes compliments et vous remercier chaleureusement, vous et tous les Brusonins, pour la bonne volonté et le dévouement dont vous avez fait preuve dans la construction de votre belle chapelle. Vous pouvez en être fiers, et ce sera un exemple et un stimulant pour d'autres villages. » Cet exorde dut amener sur tous les visages un air de satisfaction et redresser des épaules d'ordinaire un peu courbées par la fatigue de la tâche journalière. « Et je suis heureux, continue le Père en se tournant vers Michel Filliez, que votre glorieux Patron soit devenu le Patron de tout Bruson. Et maintenant vous venez pour parachever l'œuvre. » — « En effet, répond M. Filliez, nous avons entendu qu'avec l'approbation du Conseil communal vous avez intention d'ache-

---

<sup>1</sup> Comme Pierre Desfeyes appartenait à la Congrégation lorraine des Chanoines rég. fondée par S. Pierre Fourier, on l'appelait Père, ainsi qu'en témoigne un Bagnard dans un acte de procès en 1687.

ter un pré à Martigny, et nous avons pensé que peut-être nous pourrions... » — « A la bonne heure, merci d'avance pour votre offre. Mais permettez qu'au préalable je vous mette un peu au courant de la situation. Vous savez qu'il y a dix ans, j'ai acheté à Martigny deux vignes, une au Péray (et vous avouerez que ce petit vin-ci a belle couleur, du bouquet), une autre avec mazot et pressoir à la Croix, sous le vidomnat, sur le chemin du Brollieur. Le mazot, nous l'avons agrandi depuis (vous vous rappelez sans doute la quête que j'ai fait faire à cette fin) ; maintenant, c'est une jolie maisonnette très commode, avec pressoir, cave, fourneau, grange, étable et petit jardin. Or, il y a un mois, j'ai appris que Michel Vullioz, d'Outre-Pont-Vieux, Martigny-Bourg, ne refuserait pas de se dessaisir de son pré, sis ès Mellièrettes. » — « Oui, la cure devrait avoir un pré à Martigny. » — « Sans doute le „ Percon ” de Vullioz est bien situé, mais c'est 600 florins, pas un batz de moins. » 600 florins ! Froncement de sourcils et serrement de lèvres chez nos Brusonins qui savent ce que vaut un kreutzer. Mais l'occasion était trop bonne. Après une petite discussion, il y eut une entente parfaite : « C'est bien, mon Père, marchez, nous vous aiderons pour une bonne part. »

Quelques jours après, le 11 novembre 1658, par-devant notaire, Michel Vullioz cède à Pierre Desfeyes, protonotaire apostolique, etc., agissant au nom de la cure et de la chapelle de Bruson et de tous les chapelains futurs un pré sis ès Mellièrettes pour 600 florins. Témoins : Vénérable Pierre Bastian, prêtre de Liddes, et Honnête Pierre Gard, procureur de l'église de Bagnes.

Au commencement de mai 1659, voilà nos quatre Brusonins derechef réunis chez M. le Curé. Il s'agissait cette fois de fixer la somme pour la fondation de cinq messes à Bruson, somme qui devait servir, nous l'avons vu, à payer en partie le pré de Martigny. Grâce à l'acte de fondation, je puis reconstituer à peu près leur amical entretien. « Vous avez raison mon Père, disaient les Brusonins, et tous les curés avant vous s'en sont plaints, les revenus de la cure ne sont pas suffisants pour l'entretien du curé et de son vicaire ; et cependant les curés ne sont pas faits pour tirer le diable par la queue, mais pour le chasser. Il faut donc que Bagnes trouve moyen d'augmenter le bénéfice du vicaire pour dégrever la cure. Déjà la chapelle de Sarreyer est dotée d'une splendide vigne de 11 fossorées à Fully pour l'entretien du vicaire, et il convient que toutes les chapelles, qui vont se construire, soient fondées en faveur du vicariat. A cette condition nous donnons : Michel Filliez 20 écus (100 florins), Etienne Des Larzes 10, Matthieu son frère

40, et Jacques Carron 7, total 385 florins pour le payement du pré de Martigny. Le curé qui en a l'usufruit dira tous les ans 5 messes, une le 28 mai et les quatre autres aux quatre saisons de l'année, ou bien il les fera dire par son vicaire en lui donnant 15 florins ou 60 batz. » — « Très volontiers, acquiesça le P. Desfeyes, et les 225 fr. restant de la dette, je les prendrai sur l'argent des quêtes ou sur celui provenant du rachat de certaines redevances à Sarreyer, dues à la chapellenie de Notre-Dame de Bagnes. Ainsi donc, désormais, vicaire et curé auront la jouissance et du mazot et du pré. »

De tout ce que dessus fut rédigé l'acte authentique le 4 mai 1659, avec cette clause précative qui ne manque pas de saveur : Dans le passé, certains curés ayant cru pouvoir s'arroger les revenus des chapelles sans se pourvoir d'un vicaire, d'accord avec le curé actuel et selon le vœu de toute la population, nous prions l'Evêque de Sion, par précaution seulement, nullement par défiance des curés, de vouloir bien confier aux fondateurs eux-mêmes et au village, ou au Conseil pour les chapelles communales, le droit de conférer le bénéfice, en ce sens du moins qu'ils aient le droit d'exiger que le curé ait un vicaire.

Le 8 mai, le P. Desfeyes accepte définitivement la fondation, et sans perdre de temps se rend à Sion pour la faire ratifier. Il revient à Bagnes avec cette approbation : « Nous, Adrien de Riedmatten, etc., nous approuvons en tous leurs points les deux actes de fondation [de la chapelle] et d'achat [du pré], de manière cependant qu'ils dépendent de nous et de nos successeurs. En foi de quoi... Donnée à la Majorie, 12 mai 1659. Adrien, Evêque de Sion. Schiner, secrétaire. »

Plus tard, il y eut encore un bon nombre de fondations de messes. Entre 1665 et 1693 j'en trouve 6 : fondations de Jacques Carron, de Jacques Marest, du Seppéy, d'Etienne Deléglise et de sa femme Marguerite Gabuz, de Jean Halter (Alt) au nom de sa femme Jeannon Bruchez, des sœurs Marguerite et Marie Ballifard, et de Stéphanie Casoud (Caseux).

Vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle souffla sur Bruson une petite brise d'orgueil. Devinez l'objet de leur ambition. Je vous le donne en cent. Une horloge ! oui, quelques particuliers s'étaient mis en tête d'acheter une horloge et de l'installer dans le joli clocher de la chapelle. Mais la dépense, pour nos trois ou quatre Brusonins, fut plus grande, paraît-il, que leur portemonnaie. Aussi, dans le procès-verbal de sa visite pastorale de juin 1786, Mgr Zen-Ruffinen, après avoir ordonné de dorer la patène et d'acheter un surplis, exige-t-il que ces messieurs fassent honneur à leur signature avant la St-Maurice.

Déjà alors, on célébrait à Bruson une messe de procession : un peu après Pâques, au jour fixé par les syndics, la procession pour la bénédiction des torrents se mettait en marche, traversait Prarreyer, s'arrêtait au petit oratoire de Notre-Dame de Compassion, où l'on bénissait le Torrent-Noir, puis on montait au plateau de Bruson pour se diriger jusqu'au torrent au-dessus du village où avait lieu une nouvelle bénédiction ; enfin, après avoir assisté au Saint Sacrifice offert pour conjurer les inondations, on redescendait au Chable. Cette pieuse tradition de nos pères s'est heureusement conservée jusqu'à nos jours.

Autrefois, la chapelle, fermée seulement à claire-voie, comme celle de Versegères, était plus petite qu'aujourd'hui. On l'agrandit au siècle dernier, mais, hélas ! sans conserver son gracieux style...

Un grand tableau de Michel Corthey, du Cotterg, 1833, représente S. Michel, de sa droite brandissant l'épée et de sa gauche tenant enchaîné le dragon infernal qu'il écrase de son pied ; puis, d'un côté, S. Augustin offrant à Dieu son cœur enflammé, de l'autre, S. Maurice déployant son étendard à croix tréflée. Remarquons aussi deux ex-voto en l'honneur de N.-D. de Compassion, dont l'un est vraiment touchant : un jeune homme se meurt ; à genoux, autour du lit, le père, la mère et deux sœurs ; un petit frère est assis sur une banquette ; à la tête du lit, S. Augustin demandant à la Vierge des Douleurs d'intercéder auprès de son Fils, à gauche S. François de Sales, plus haut S. Maurice et S. Michel. L'autre représente la Vierge avec l'Enfant Jésus, trop petit, qui tient en main un cœur par sa fine pointe : c'est signé Marguerite Corthey, la fille du peintre Félix Corthey. Malgré leur rusticité, ces ex-voto doivent être conservés pour le beau sentiment de reconnaissance qu'ils expriment et qui, malheureusement, est trop rare.

## LA CHAPELLE DES VERNAYS

Bien des fois, portant mes regards vers le petit hameau accroché à la pente rapide, je me suis dit : Ah ! pourquoi ces braves gens n'ont-ils pas bâti leur sanctuaire, à la manière italienne, sur le rocher qui s'avance en éperon, à la place ou au-dessus de la grande maison du four ? De là, sa blancheur, symbole de la Vierge sans tache, aurait rayonné sur presque tous les villages de la vallée et excité tous les cœurs à la prière et à la confiance. Malheureusement, la pieuse chapelle est située dans

le bas-fonds de la combe, à l'endroit le plus humide où l'on patauge à qui mieux mieux, au milieu des étables, de manière à faire ponctuer les prières de l'autel par les gros mots de ceux qui "gouvernent" <sup>1</sup>.

Remonte-t-elle plus haut qu'à la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle ? De fait, le tableau formant autrefois retable, est de 1663 et représente la Vierge portant l'Enfant Jésus, entre S. Etienne à droite et S. Maurice à gauche. C'est un beau tableau qui, par son expression de grandeur et de noblesse, rappelle bien le siècle de Poussin et Lebrun. Jusque vers 1916, il était dédaigneusement mis au rebut à la sacristie, d'où deux amateurs d'antiquités de Bagnes l'ont tiré pour le suspendre du côté de l'épître ; encore un pas et il aura repris sa place au retable de l'autel. Pourquoi, en effet, ce tableau, vénéré depuis des siècles par la population de Bagnes, l'a-t-on fait descendre de son trône pour l'y remplacer d'abord par la Vierge en cire actuellement à Versegères, puis par une statuette de la Vierge de Lourdes dont la présence ne s'impose pas à cette place ?

En 1720, Jean-Pierre Besse, de Fontenelles, lègue à N.-D. des Vernays 10 écus pour une messe annuelle. Quelque soixante ans plus tard, des habitants du hameau, surtout la famille Besse, y firent d'autres fondations. Aussi, à la visite pastorale de 1786, l'Evêque constate la fondation de 6 messes. Mais à cette date, la chapelle, à la charge des habitants du village, est bien pauvre. L'Evêque ordonne qu'on la pourvoie de trois amicts, trois purificatoires, d'une pale, d'un ornement de différentes couleurs pour pouvoir servir aux messes en rouge, en blanc, etc. (de nos jours, l'Eglise interdit absolument ces ornements *omnibus*), et d'une nouvelle armoire.

En 1834, la paroisse vint en procession à la chapelle des Vernays pour obtenir la cessation de la sécheresse et on y chanta la messe pour laquelle les procureurs de l'église donnèrent 18 batz.

Le 29 novembre 1878 le hameau fut incendié : 24 maisons ou granges devinrent la proie des flammes, et le sanctuaire fut gravement endommagé. On le rebâtit en y ajoutant une petite sacristie.

---

<sup>1</sup> Terme campagnard pour désigner les soins donnés au bétail.

## LA CHAPELLE DE MÉDIÈRES

Après nous être arrêtés quelques instants devant le tableau de Notre-Dame des Vernays, reprenons maintenant notre bâton de pèlerin et montons à Médières. Le raidillon zigzague d'abord à travers les prés, puis à l'ombre des mélèzes monte droit dans le vallon, appelé, il y a six cents ans, « la Combaz frey », la combe froide. Bientôt, en tournant à gauche, on arrive au sommet d'un promontoire d'où l'on jouit d'un panorama superbe. Médières n'est plus qu'à quelques minutes, petit village ramassé qui s'étage sur la pente rapide d'un sol argileux. En le voyant assis sous le « Plan des marès <sup>1</sup> », on a toujours peur qu'un jour il ne soit emporté par un glissement de terrain. Mais les Médiérains ne craignent rien ; ils ont dédié leur chapelle à deux puissants protecteurs : S. Jean-Baptiste et S. Théodule.

Quelles furent les familles de Médières qui ont le plus contribué en 1679 à l'érection de ce petit sanctuaire, je l'ignore, faute de documents. Si ces précieux parchemins pouvaient être retrouvés dans quelque famille de Médières, je serais heureux d'en recevoir communication et de les citer.

En 1720 Jean-Pierre Besse, de Fontenelles, légua à la chapelle 10 écus petits (environ 25 fr.) pour la fondation d'une messe. En 1786 il y avait 10 messes fondées. A cette époque, la chapelle était pauvre comme presque toutes les chapelles des villages ; aussi l'Evêque ordonna-t-il de la pourvoir d'une aube, d'un amict, d'une boîte à hosties et d'un missel des morts, de la garnir de boiserie à cause de l'humidité excessive, et d'affecter les offrandes à l'entretien de la chapelle. Au lieu de boiser les murs, on a fait mieux, en creusant une tranchée du côté du chemin et en bétonnant le fossé pour l'écoulement des eaux pluviales. Est-il besoin d'ajouter que depuis longtemps il n'y a plus manqué ni d'ornements, ni de linge bien propre, grâce au dévouement des procureurs et à la générosité des Médiérains. Vous confierai-je aussi l'un des plus heureux souvenirs de ma vie ? Ce sont les messes dites tous les quinze jours, pendant plusieurs années, dans ce cher village. On y accourait de toutes les maisons, on restait à genoux en dépit de la bise glaciale, on chantait (Médières est près de Verbier) et on communiait en grand nombre. Heureux temps ! Puissent-ils se maintenir longtemps encore !

En attendant qu'il me soit donné le plaisir d'écrire une petite notice

<sup>1</sup> Doc. de 1428.

sur chaque village de Bagnes, voici quelques noms de famille de Médières, il y a six siècles : Clunem, Chedan, Jacuys, Peccolet, Testu. Les documents de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle nous parlent souvent des gens qui portaient, comme c'était la coutume alors, le nom de leur lieu d'habitation : Jeannod, Jacquemod et Nycod du Torrent de Médières ; Michel, Michelin, Michelier, Michelod du Som de Villa (du sommet du village de Médières) ; Perret de la Chinau ou du Canal de Médières, etc. On y rencontre déjà les Bessy et les Bovem. Les documents de 1340 mentionnent un lieu dit : *ou Cortheys*, près de la Pierre du Lérier, en dessous de la Prêtèry. Nicolas Nurus y habitait en 1347. Dix ans après, Vulliermod Corthey, en qualité de tuteur de sa nièce Agnès, fille de Martin Corthey, reconnaît une rente de 3 oboles en faveur de l'église de Bagnes, hypothéquée sur un champ *ès Avenery* (les Avenières), à côté du champ d'Antoine de Médières, en haut, et des héritiers de Murisier (Maurice) du Torrent, en haut, et de Perrod des Vernays au levant... Témoins : Perrod Chedan et Hugues son frère. Vulliermod Corthey, au nom de sa femme Vulliermole, fille de Perrère (Pierre) de la Chinau de Médières, reconnaît en outre en faveur de l'église de Bagnes la cense d'une quartane de seigle, hypothéquée sur un champ à la Pierre du Lérier, confinant Pérussod (Pierre, c'est le même que Perrère) de la Chinau en haut, Mariette Mossy en bas, et les granges du Lérier au levant, de la contenance d'une fichelinée, c'est-à-dire autant qu'on en peut ensemer avec un fichelin de seigle : environ 200 toises. Le fichelin contenait 2 quartanes). Mais je m'attarde trop aux antiquités de Médières ; vite, en route pour Verbier !

## LA CHAPELLE DE VERBIER

Verbier, pays de soleil, de musique et de poésie, pays de prière et de mystique ! Aux soirs d'été qu'il y fait bon s'asseoir à la croix de la Crettaz, se sentir caressé par la brise tout embaumée des arômes de la prairie et contempler les pics de montagnes dorés par le soleil couchant : c'est « l'abendrot », qui fait rêver tout vrai montagnard.

A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, Verbier, comme les autres villages de Bagnes, voulut avoir une chapelle. Mais, Molière l'a dit,

On n'exécute pas tout ce qui se propose,  
Et le chemin est long du projet à la chose.

Dans ce petit pays où d'ordinaire on s'accorde assez bien, les discussions commencèrent et continuèrent pendant des années pour fixer l'emplacement le meilleur de la chapelle à construire. La Crettaz, le Bret, la Luez (orthographe d'autrefois), chacun apporta et fit valoir ses considérations, et, il va sans dire, tout le monde avait raison à son point de vue. Mais il est si difficile, d'après le fabuliste, de contenter « tout le monde et son père ».

Enfin, en 1682, Matthieu Bruchez vint jeter un poids assez lourd dans le plateau de la balance en faveur de la Crettaz. Par testament il laissa 200 florins (le florin valait alors 4 batz) pour la chapelle. Le legs fut aussitôt approuvé par l'Evêque de Sion qui « manda aux bons et provides hommes de Verbier qu'ils eussent à exécuter le dit testament dans l'espace de 4 ans. Si la chapelle n'est pas achevée dans le temps prescrit, nous nous réservons de disposer de la somme, les dits hommes perdant tous leurs droits. 2 avril 1682 ».

Mais la chapelle ne put être construite dans le délai fixé et le terme fut prorogé d'une année. « Vu l'humble supplique à nous adressée, nous accordons encore une année, aux mêmes conditions. 23 avril 1686. » Il fallut enfin se décider. Le Bret et la Luez se retirèrent, contents de prier devant leurs croix respectives. La Crettaz, au contraire, se mit à l'œuvre avec entrain, chacun y mit du sien et au mois d'octobre 1686, la chapelle fut achevée.

Au lieu de toucher à la somme léguée par Matthieu Bruchez pour la construction de la chapelle, on la réserva pour sa dotation. L'acte de fondation fut dressé dans l'étude du notaire Hugues Grossi, du Chable : « L'an 1686, 23 octobre, par devant moi notaire Hugues Grossi ont comparu Jean-Fr. Bruchez, Théodule Michellod et Jean Biollaz de Verbier en leur propre nom et au nom des hommes du hameau de la Crettaz absents, mais eux se portant forts,... lesquels vu l'achèvement de la chapelle en l'honneur de S. Barthélemy avec l'autorisation préalable de l'Evêque de Sion, pensant que la somme de 200 florins léguée par feu Matthieu Bruchez pour messes à célébrer ne serait pas suffisante, ajoutent 100 florins petits pour augmenter la fondation, et avec les intérêts de cette somme laissent à l'Evêque, en tenant compte de la distance du lieu, à fixer le nombre des messes à dire, dont une, si possible, à la fête de S. Barthélemy, sans préjudice des offices paroissiaux, les autres jours à déterminer par le curé ou son vicaire, avec la clause que si le curé ou le vicaire se refusent à les dire, les susdits et leurs successeurs puissent faire célébrer ces messes par un autre prêtre approuvé par l'Evêque, pour les 300 florins que



les susdits promettent de garder en bonnes mains, ainsi que de maintenir la chapelle en état décent et honnête, et prêtent serment d'accomplir ce que dessus. Fait au Chable du Val de Bagnes, dans ma maison, en présence de Discrets Jean-Fr. Sarrazin et Angelin Sarrazin, notaire. Hugue Grossi, not. »

Trois jours après, la fondation fut agréée par l'autorité diocésaine : « Nous Adrien de Riedmatten, par la grâce de Dieu etc..., ayant vu l'acte de fondation et de dotation fait par les hommes de la Crettaz, l'approuvons de notre autorité et voulons qu'à perpétuité cette chapelle soit maintenue et que tous les ans on y fasse célébrer 4 messes par n'importe quel prêtre approuvé par nous ou nos successeurs selon le désir des fondateurs sans aucune incorporation à un autel majeur, et pour cela tout autre droit de collation ou d'institution étant réservé à nous et à nos successeurs. Donné à Sion, dans notre palais épiscopal de la Majorie, le 26 octobre 1686. » Pour bien comprendre cette dernière clause, comme aussi certaines conditions apposées aux messes à dire dans l'acte de fondation, il faut être au courant de l'histoire de Bagnes aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. De longue date déjà existait une certaine tension entre l'Abbaye et la commune de Bagnes, celle-ci appuyée par l'Evêché, au sujet des droits de présentation lors de la nomination du curé. Aussi, en général, les chapelles furent-elles fondées dans les villages sans avoir eu recours au Révérendissime Abbé de St-Maurice. Que voulez-vous, il était le Seigneur du pays, on lui devait encore une petite redevance annuelle ; or, le proverbe le dit, notre ennemi c'est notre maître, et surtout son receveur !

Voilà donc les habitants de la Crettaz en possession d'une belle chapelle, non pas complètement fermée, mais avec façade à claire-voie, comme celle de Médières. L'autel (c'est encore celui de la chapelle actuelle) était dans le goût de l'époque, de style renaissance, et couronné de sculptures à grands ramages dorés avec un médaillon portant le monogramme du Christ : I H S. Le tableau est de 1688, mais il a été un peu rafraîchi en 1846, par le peintre Brouchoud. Il représente, dans la partie supérieure, la Sainte Vierge couronnée par les anges, et plus bas S. Barthélémy avec un coutelas en main, à sa droite S. François d'Assise, à sa gauche Sainte Marie-Madeleine qui rejette ses vains quolifichets et colliers, et embrasse le crucifix. Aux côtés de l'autel, deux jolies statuettes en bois : S. Barthélémy et S. Pierre. N'allez pas croire que ces saints n'étaient là que pour la montre ; on les priait, et beaucoup. Tous les soirs, à la tombée de la nuit, on se réunissait à la chapelle pour réciter le chapelet.

En 1786, l'Evêque recommande de mettre à la sacristie une boîte à hosties, trois purificatoires et un amict.

Pendant, les habitants du Bret et de la Luez se prirent à regretter de n'avoir pas contribué à l'érection de la chapelle et, par suite, de n'avoir point part aux messes qui s'y célébraient. En 1787, ils s'entendirent pour demander leur admission dans le pieux syndicat de la chapelle, ce qui leur fut accordé de grand cœur. Nous croyons parfois qu'au vieux temps tous ces arrangements se faisaient à la bonne franquette, sans cérémonies. Loin de là, jamais peut-être on n'a été plus paperassier. C'était l'âge d'or des notaires ; à Bagnes, il y avait toujours quatre ou cinq de ces « Discrets » tabellions qui s'efforçaient de diluer en vingt lignes d'un parchemin d'un pied carré ce qu'on aurait pu écrire en quelques mots. Voici l'acte d'admission : « Honnête Jean-Théodule, fils de Jean-François Moullin, de la Crettaz de Verbier, syndic de Bagnes, agissant en sa qualité de recteur de la chapelle fondée dans le dit hameau en l'honneur de S. Barthélemy, et sur l'avis de Honnête Pierre Michaux, juré de la Crettaz, et de Honorable Balthazar Michaux, juré et ex-lieutenant de Bagnes, ses conseillers, et du consentement des autres hommes de la Crettaz, fondateurs de la chapelle, — vu l'humble supplique et le pieux désir qu'ont les hommes du Bret et de la Luez de se joindre aux autres hommes de la Crettaz, fondateurs, afin de jouir des mérites dont sont dignes les fondateurs ; cette demande ne devant pas être rejetée pour augmenter la dévotion des fidèles, — c'est pourquoi le dit Recteur reçoit et admet comme consorts et participants de tous les mérites, à savoir : tous les hommes du Bret et de la Luez (à l'exclusion du seul Jean-François, fils de feu Jean-Théodule Nicollier du Bret), tous étant ici présents en majorité et acceptant pour eux et leurs descendants tenant feu. — Le dit Recteur les reçoit tant par grâce spéciale que pour la somme de 4 écus petits<sup>1</sup> offerte en reconnaissance par chaque nouveau consort ; en outre, ils prêteront serment pour eux et les absents qu'ils se comporteront en fidèles consorts et qu'ils payeront leur part des dépenses nécessaires au maintien et à la réparation de la chapelle et en général participeront à toutes les charges qui incombent aux fondateurs. Les parties ont décidé qu'on donnerait sa promesse de part et d'autre sous la foi du serment, sous engagement de tous ses biens. Fait au Chable le 20 janvier 1787 en présence de Prudent et Lettré Augustin Bruchez du Péray, lieutenant du Val de Bagnes, et Jean-Joseph fils de feu André Michaux de Fontenelles. — André-Nicolas Bruchez, notaire curial et capitaine. »

<sup>1</sup> 1 écu = 20 batz.

Que dites-vous de cet acte ? Avez-vous savouré les mots : « humble supplique », « par grâce spéciale », « en reconnaissance » ? Comme les hommes de la Crettaz font sonner haut leur titre de fondateurs ! — Et Jean-François Nicollier, pourquoi donc est-il formellement exclu ? Je l'ignore absolument et ne veux pas me permettre le moindre jugement téméraire ; mais il m'est venu un soupçon à son égard. N'aurait-il pas, par ses menées et agissements, poussé les autres à ne pas demander leur admission ? Quoi qu'il en soit, Jean-François Nicollier fut admis seize ans plus tard. Voici son diplôme d'agrégation : « Le 4 septembre 1803, les Honnêtes Jean-Théodule Magnin, syndic, Jean-Théodule Moulin, Jean-Pierre fils de Jean-Pierre Michaud, procureurs de la chapelle, et Jean-André Nicollier, conseiller (sic) du quart, ont déclaré au nom de tous les consorts avoir agrégé au nombre des consorts de la chapelle et rendu participant dans toutes les charges et avantages savoir le susdit Jean-François Nicollier du Brix. Ainsi déclaré chez moi au Chable de Bagnes, présents Lettrés Augustin Bruchez du Péray, lieutenant de Bagnes, et Jean-Joseph Jacquemin du Cotterg, témoins requis. En foi E. M. Vaudan, notaire.

Ainsi, au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, tout allait pour le mieux à Verbier. La Crettaz, le Brys et la Luex étaient parfaitement unis devant Dieu et devant les hommes. A la chapelle, on priait ensemble, on chantait ensemble, ensemble on assistait aux quelques messes fondées. De temps en temps, pour le modique honoraire de 15 batz, on faisait même célébrer une messe particulière.

Mais, vers 1836, commença à se manifester quelques rivalités entre les villages. Sur le seuil des portes de petits groupes de femmes parlaient avec animosité ; les jeunes filles du Brys montaient souvent à la Luex, où se tramait le complot. A la Crettaz, même animation, mêmes conciliabules. Les jeunes filles du Brys et de la Luex ne parlaient plus à celles de la Crettaz ; se croisait-on dans la rue, l'une regardait la Pierre-à-Voir, l'autre le Clambin ; le dimanche, pour se rendre au Chable, les unes descendaient par Fontenelles, les autres par le Reposoir. La raison de cette brouille ? La voici : on avait nommé deux « prieuses », toutes deux du quartier Brys-Luex... « Que tout le monde se dévoue ! Une du Brys et une de la Crettaz, bien, mais deux du Brys pour la corvée, jamais ! On ne se laissera pas marcher sur les pieds par ces demoiselles de la Crettaz. Et puis, le chemin est abominable en hiver : on risque de se casser le cou. » Les deux prieuses nommées firent grève.

Les hommes, ébaubis à cette tourmente de cotillons, sourirent d'abord, puis s'efforcèrent d'apaiser les susceptibilités féminines, enfin,

par esprit de corps, prirent fait et cause pour leur village respectif. Le curé, M. le chanoine Bruno Massard, tenta en vain de calmer le différend : chaque parti se cramponnait à ses positions.

Les plus ardents voulaient porter le litige devant l'Officialité diocésaine, aux frais, naturellement, de la chapelle. Déjà, on allait nommer les délégués et choisir les avocats. Heureusement, l'Official était un Bagnard, Pierre-François Gard, chanoine de la Cathédrale, vicaire général, homme prudent de la rive gauche de la Dranse. Il fit faire une petite enquête, demanda l'avis du curé et, le 30 mai 1837, prononça sa sentence. Il complimenta d'abord les Verbiérais pour « leur sainte pratique de réciter le chapelet à haute voix, introduite par la piété des ancêtres ». Puis, gentiment, il coupe la pomme de discorde en deux : désormais on nommera tous les deux ans quatre prieuses : deux de la Crettaz et deux du Brys-Luex. La première année, c'est la Crettaz qui, les dimanches, jours de fête et autres occasions, présidera au chapelet à la chapelle ; la seconde année, c'est le Brys avec la Luex. Mais comme à la fonte des neiges le chemin est presque impraticable et, en hiver, très dangereux, à cause de la glace, surtout à la tombée de la nuit, les prieuses du Brys pourront alors réciter le chapelet devant le crucifix de leur village (on ne se souciait guère du froid !) et les autres prieuses les remplaceront à la chapelle. L'Official loue à nouveau « les bonnes dispositions » des jeunes filles de Verbier, qui continueront à remplir leur charge gratuitement, comme elles ont toujours tenu à honneur de le faire ; il exhorte tout le monde à la paix, même au prix de « quelques sacrifices de prétentions » et ajoute : « S'il en était autrement, et que l'une ou l'autre partie voulût commencer un procès, ce que nous ne croyons pas, nous prévenons que chaque partie plaidera à ses frais et sans que la chapelle soit obligée de faire un sacrifice. » Ainsi finit l'histoire, et tout rentra dans le calme.

Mais le calme fut de courte durée. Bientôt, les fidèles qui accouraient nombreux aux messes et au chapelet, trouvèrent que la chapelle à claire-voie était bien étroite. Une quinzaine de personnes à peine pouvaient y prendre place ; les autres, en hiver, grelottaient au dehors, fouaillées par la bise. « Pourquoi ne pas agrandir la chapelle ? — Agrandir, ce sera disgracieux. — Une nouvelle chapelle, grande et belle, digne de Verbier, permettant à tous d'entrer. » Voilà les propos qui revenaient aux veillées, durant les rudes hivers de 1860 à 1865.

Des paroles, on passe aux actes. La section se réunit, et il est décidé que l'on bâtira une chapelle assez grande pour abriter toute la population de la section. Peut-être entrevoit-on déjà qu'un jour un rectorat

sera créé à Verbier ? Aussitôt on se mit à l'ouvrage, et avec quel entrain ! Hommes, femmes, enfants, tous rivalisèrent d'ardeur à l'œuvre commune, la construction de la maison de Dieu. Et plus tard, quelle fierté et quel bonheur chez qui avaient vécu cet heureux temps. Un apprenti-maçon de Médières (il me l'a raconté lui-même), tomba avec une grosse pierre du haut du clocher :

Qui pensez-vous, se tua ?  
C'est la pierre qui cassa !

Le gars en fut quitte pour la peur et une lésion au tympan. Solides, ces têtes de montagnards !

En 1866, la chapelle était achevée et livrée au culte, comme l'indique l'inscription du grand crucifix suspendu à l'arc triomphal du chœur. Quel jour de joie pour les Verbiérais, lorsque, après la bénédiction du nouvel édifice, la messe est dite sur le vieil autel de St-Barthélemy, dans une chapelle qui fait presque figure d'église...

## LA CHAPELLE DE CHAMPSEC

Malgré toutes mes recherches aux Archives communales, à la cure et à Champsec, je n'ai trouvé que peu de renseignements sur l'ancienne chapelle de ce village. Elle avait été bâtie en 1684, sur l'emplacement de l'école actuelle, « par les hommes du quartier », très probablement pour accomplir un vœu. Cent ans plus tard, Mgr François-Melchior Zen-Ruffinen, Evêque de Sion, rappelle aux habitants de Champsec leur obligation d'assurer à perpétuité la conservation de leur chapelle<sup>1</sup>. Au début, la fondation était de 350 florins<sup>2</sup> pour 7 messes annuelles ; en 1786, il y avait 12 messes de fondation : 1 messe chantée et 11 messes basses, dont une fondée par M. Georges Maret († 1755), curé de Leytron, natif de Champsec. La chapelle était alors très pauvre ; aussi Mgr Zen-Ruffinen ordonna-t-il de la pourvoir au moins d'une aube convenable, et de réparer la fenêtre qui tombait en pièces.

Quel fut le Patron de la chapelle ? En 1706, nous la voyons sous le vocable de la Compassion, en 1786 sous celui de l'Assomption. Le chanoine Charles-Antoine Perrot, curé de Bagnes de 1810 à 1815, dit : sous le vocable de l'Assomption, mais, plus loin, il ajoute : et de S. Bernard

<sup>1</sup> Acta visit. 1786.

<sup>2</sup> 1 florin = 4 batz.

de Menthon (16 juin). Tout cela n'est pas très clair... Peut-être y eut-il quelque flottement, car le clergé paroissial ne pouvait se rendre à Champsec ni à la Compassion ni à l'Assomption, ces deux fêtes célébrées au Chable très solennellement, requérant de toute nécessité la présence du clergé à l'église. Ne serait-ce pas la raison qui, dans la suite, fit choisir la St-Bernard comme fête patronale ?

En 1818, au soir de la fête du 16 juin, à 5 heures, la petite chapelle fut emportée comme un fêtu de paille dans la débâcle du Giétroz. En amont de Champsec, on avait bien élevé d'énormes digues d'arbres pour protéger le village, mais le torrent dévastateur, haut de 20 pieds, sauta par-dessus à une allure de 480 mètres à la minute, bondit sur le village et enleva dans sa course folle deux femmes âgées, 13 maisons, 45 granges, 15 vaches et quelques pièces de menu bétail.

Peu de temps après, la chapelle fut rebâtie, non plus à l'ancien emplacement, mais sur le rocher d'où elle domine aujourd'hui le village. Dans le procès-verbal de la visite épiscopale de 1822, on lit : « La chapelle de Champsec, sous le vocable de l'Assomption de la Très Sainte Vierge, est fournie d'une pierre d'autel et a dix messes de fondation. » En 1923, grâce à la générosité des habitants et de bienfaiteurs originaires de Champsec, on agrandit la chapelle et refit son ameublement.

Quant à l'oratoire de la Montau, je sais seulement qu'il est dédié à S. Zénon, martyr.

## LA CHAPELLE DE VERSEGÈRES

Ici encore, les documents font défaut. Construite en 1684, comme celle de Champsec, la chapelle, dès le commencement, eut un fonds de 160 florins pour 3 messes annuelles. Elle fut dédiée à S. Pierre, mais la fête étant déjà chômée dans l'Eglise universelle, le village choisit, plus tard, comme fête patronale, S. Pierre-aux-Liens (1<sup>er</sup> août).

A la visite de 1786, l'Evêque, trouvant le sépulcre ouvert et sans reliques, ordonna de se procurer une nouvelle pierre d'autel. Il voulut aussi que l'on achetât 3 purificateurs. Le revenu annuel de la fondation était alors de 7 écus et 9 batz pour 12 messes, dont une chantée le jour de la fête. Comme à Champsec, Bruson et Vernays, l'honoraire d'une messe à volonté était de 12 batz.

Versegères possède un bel ornement complet de soie à raifages assez bien conservé, de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Je ne me souviens plus au

juste de son prix, mais il est indiqué en écus au revers de la chasuble. La chapelle est très propre, elle a été réparée vers 1915, grâce à la générosité d'une famille où la charge de procureur est presque devenue héréditaire. Si elle pouvait être allongée quelque peu et fermée complètement, elle serait assez grande, à l'abri de la poussière et du bruit, et surtout moins froide quand, pendant la messe, la bise glaciale de la Pierre-à-Voir siffle à travers la vallée.

« Au sommet des Versegères », comme disaient les anciens, à l'entrée de la vallée du Torrent-Noir, se trouve un petit oratoire, dédié à Notre-Dame de Compassion. C'est là que l'on fait halte pour bénir le torrent à la procession de la semaine de Pâques. En 1754, Mgr Jean-Hildebrand Roten accorda une indulgence de 40 jours aux personnes qui y récitent quelque prière.

### LA CHAPELLE DE ST-MARC

Aussi longtemps que Bagnes fut une seigneurie de l'Abbaye de St-Maurice, c'est-à-dire jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est près de la chapelle de St-Marc qu'avaient lieu les exécutions capitales des condamnés à mort et que se dressaient les fourches patibulaires auxquelles on pendait les criminels. Le seigneur de Bagnes avait pleine juridiction et omnimode justice dans la Vallée depuis le pont de St-Pancrace (St-Brancher) jusqu'à la Fenêtre d'Oyace qui domine la Valpel-line. Comme haut-justicier, le seigneur avait « le droit d'édicter la peine de mort naturelle ou civile, de mutilation et autres peines corporelles et exemplaires, comme fouetter, essoriller, écheler, exposer au carcan ou pilori, marquer au fer chaud » ; et par conséquent, il avait droit au gibet, soit aux piliers ou fourches patibulaires qui, d'ordinaire, s'élevaient aux abords de la commune. Comme il importait beaucoup plus de prévenir les crimes que de les punir, le seigneur jugeait à propos de laisser en permanence l'instrument du supplice, afin d'en rappeler davantage le souvenir et d'en inspirer une plus grande horreur aux adultes et aux enfants mêmes. Après l'exécution, on y laissait, dit-on, les cadavres pourrir et dévorer par les oiseaux de proie...

Mais trêve à ces souvenirs macabres et venons-en à la chapelle. Qui en est le fondateur ? Le procès verbal de la visite épiscopale de 1706 dit qu'elle fut fondée par noble Jean Bémond de Conthey. Cette fa-

mille possédait bien dans la vallée de Bagnes des arrière-fiefs, comme en témoigne un terrier conservé aux Archives de la commune, mais des chartes désignent nommément Girard Costier comme fondateur de la chapelle de St-Marc. Sa femme s'appelait Bétusie, et il était tenancier d'un pré en Verchysiery, pré tenu autrefois par Fr. Fuserii (Fusey) qui l'avait acheté à Jeannette, fille de Martin Gard. Le Livre des Reconnaissances du Duc de Savoie nous apprend en outre que Girard Constantin (c'est sans doute une faute de copiste pour Costerii) doit au Duc annuellement 3 deniers et l'obole, qu'il garantit sur sa maison d'habitation *ouz Désert*. Le 23 novembre 1435, de concert avec Jacques Besse, Michel Alix, Jean Piat et Jean Platzoz, il fait don à l'église paroissiale d'un ornement : chasuble, étole et manipule, comme le rapporte l'Inventaire de Jean de Lullin, curé de Bagnes (1404-1436). Vers 1449, il construit la chapelle de St-Marc et y fait une fondation de 100 florins. Ces 100 florins seront payés par ses débiteurs, comme il est stipulé dans quatre actes de 1449 :

1<sup>o</sup> Béatrice, femme de Jean Platzoz, et son fils doivent à Jacques Dombesse<sup>1</sup>, curé, pour la chapelle de St-Marc, « fondée, construite et édifiée par Girard Costier », en décharge de la somme due par Girard pour la dotation de la chapelle, 4 livres mauriçoises hypothéquées sur un pré à Bruson limitant Vullienthe Platzoz, Laurent Ballifard, Perrod Buchar et Jean Filié. — 2<sup>o</sup> Pierre de Liddes et Perret son fils doivent 100 sols, hypothéqués sur un champ à Champsec, au lieu dit Champ-long, limitant Vuillermod Casoul (Caseux), Mathieu Albi, Jacquemet de feu Jeannod Marès et Vuillermod Gardi. — 3<sup>o</sup> Perrod, fils de Jean Chamonyn, doit 4 livres mauriçoises hypothéquées sur un pré *ouz Glappey*, limitant Jean Berardi, la Dranse en bas, et le chemin en haut. — 4<sup>o</sup> Jean dous Verneys (aussi appelé dans le même acte Jean Verneys) doit 40 sols hypothéqués sur une terre *ouz Sappey*, limitant Jean Filié et le chemin.

Quelques années après, Girard Costier fait à la chapelle une nouvelle donation de 100 florins, payable après sa mort. En effet, nous avons quatre titres de 1458, rédigés par Jacquet de Biolaz, de Vollège, notaire à Bagnes. En voici le résumé : 1<sup>o</sup> Perrod de feu Vuillermod Rollin et sa femme Jeannette, fille de Pierre Purry, de Bagnes, doivent à la chapelle une rente de 12 sols et demi, rachetable au prix de 12 livres et demie,

<sup>1</sup> Jacques Dombesse ou Dumbessis, Dumbassis, Dumbassii, était chanoine régulier du Monastère de St-Antoine-de-Viennois, en Dauphiné (Doc. du 10 février 1446).



en cautionnement de Girard Costier et en décharge de la somme de 100 florins donnée par lui récemment et due après sa mort ; rente hypothéquée sur un pré à Sarreyer, au lieu dit *en laz Rosey*, à côté de la grange de *laz Jorie*, limitant Jean Combex, Fr. Mantzon (Masson), Fr. Bessar, Michel Garson, Jean Mueys, et le torrent de Lanasser au levant. — 2° Jean de Perret Cloluyt doit une rente de 2 sols et 4 deniers, rachetable pour 48 sols, hypothéqués sur un pré *es oches douz Chabloz* (c'est-à-dire aux bonnes terres du Chable) à côté de la route au couchant et du pré de Jeannette, veuve de Girard Morenchon (appelé ailleurs Moren ; Morenchon est le diminutif). — 3° Anthonod Casoul doit une rente de 2 sols et 10 deniers, rachetable pour 56 sols, hypothéqués sur une terre au Montellieu, limitant Vullienthe dou Perrerr, la Dranse en bas, Martin de Perrod Falernaz, au couchant, et la Raye de Vollège au-dessus. — 4° Fr. Bovem doit une rente de 4 sols et 4 deniers, rachetable au prix de 4 livres et 6 sols, hypothéqués sur un pré à Médières *en laz Chinanz*, lequel pré est de franc-alleu.

La chapelle avait encore d'autres revenus. Un titre de 1459 nous dit que Jean Alixon ou Bellot, devant à St-Marc une rente de 3 sols, rachetable à volonté pour 60 sols, Jean Gensivaz ou des Places avait promis et convenu de prendre cette rente à son compte, mais à son défaut, c'est Jean Anthonod Rollin qui l'achète, en hypothéquant un pré de 5 fauchées *ouz Bioles*, entre le chemin qui conduit à la Rigna Rossaz au levant et le pré de Perrod Bérit au couchant. Témoins : Jean Aligii (Alinges), curé de Bagnes, Martin Gensivaz et Michel Escopherii (Escoffier).

Si je cite un peu longuement tous ces parchemins, c'est pour rappeler les noms des familles qui ont disparu de la vallée à travers les âges comme de celles qui peuvent se réjouir d'avoir traversé les siècles. On remarquera aussi combien sont stables les noms des lieux-dits, c'est-à-dire les dénominations sous lesquelles on désigne une terre, une portion de territoire.

Au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, Jacques Besse, de Fontenelles, fonde à St-Marc une messe pour 60 florins dus par Jean Pellissier, et Jacques Mey, de Sarreyer, une autre pour 50 florins. Dans l'acte de visite de l'Evêque Fr.-J. Supersaxo, en 1706, il est dit : « Pour qu'on puisse circuler librement, on laissera inculte tout autour de la chapelle une bande de terrain large d'une demi-toise. » De nos jours, ce chemin de ronde, du côté du midi, sert à recevoir les débris et les pierres dont les propriétaires débarrassent leurs prés. L'acte de 1706 ajoute : « La conservation de la chapelle est à la charge de la commune ; elle a été fondée par

noble Jean Bémond de Conthey. » Pour revenir à ce sujet, il me vient une explication. Sans doute, la chapelle actuelle a été érigée par Girard Costier, comme je l'ai prouvé plus haut, mais n'y aurait-il pas eu, déjà avant le XV<sup>e</sup> siècle, un oratoire fondé par noble Jean Bémond aux droits et charges duquel la commune aurait succédé ? A ce titre, alors, surtout le petit hameau du Désert disparaissant de plus en plus, l'Evêque pouvait dire que les soins d'entretien incombait à la commune. Je n'ai trouvé aucun document de cette problématique fondation Bémond. Mais, sans jugement téméraire (Bagnes me tient tant au cœur), ne pourrait-on pas soupçonner ces fins montagnards d'avoir intentionnellement laissé s'égarer l'un ou l'autre titre défavorable à leur cause ?

Au fait, la commune ne tint pas compte de la remarque de l'Evêque, et 80 ans plus tard, de guerre lasse, Mgr Melchior Zen-Ruffinen ordonna de raser *rez pied rez terre* la chapelle de St-Marc et de la remplacer par une croix. On n'en fit rien. A la visite de 1822, l'Evêque Augustin-Sulpice Zen-Ruffinen constate que la chapelle a 3 messes fondées et il ajoute tristement : « A défaut d'argent du tronc, la commune est chargée de son entretien. » Pauvre chapelle délaissée au bord de la route, et qui attend la main qui la rénovera...

Autrefois, il y avait au Désert un hameau de 6 à 7 feux. Les chartes nous parlent en 1375 de Perret du Désert ; en 1406, de Colet Chochoasse de Pra-Bargnoz (Zermatt actuel) demeurant au Désert, etc... Vers 1680, le hameau comptait encore 5 familles qui, bientôt, s'éteignirent ou s'établirent ailleurs ; deux ou trois s'expatrièrent au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, pour aller chercher fortune dans l'Amérique du Sud.

## LA CHAPELLE DE ST-CHRISTOPHE

Dans quelques semaines, mercredi 25 juillet, le Val de Bagnes se réveillera au son des cloches : « En avant, les vaillants ! A St-Christophe ! » De tous les villages on accourt à l'église. A 6 heures, la procession s'ébranle. Les jeunes filles (sans limite d'âge), toujours courageuses, sont en tête, voile au vent, chapelet à la main ; elles entraînent la colonne d'assaut au roulement des *Je vous salue, Marie* et au claironnement des cantiques. A l'arrière, les chantres, vieux routiers du plainchant, indiquent le pas en scandant d'une voix martelante les *Ora pro*

*nobis*. On arrive sur la place, tandis que les troupeaux s'effarent autour de l'abreuvoir. Pauvres bêtes !

Continuerai-je à décrire la procession zigzaguant à travers Villette, tournant le Perray, montant au Cotterg avec ses croix fleuries et grim pant au Reposoir ? A Verbier, le prêtre descend de son coursier, un fier mulet au pied sûr. La procession chemine à travers les prés aux foins odorants, les anciens « pâquis » de Verbier, puis s'enfonce par un étroit sentier dans la combe humide au-dessus des *Bounioz*<sup>1</sup> et après avoir longé « l'adreit de la montagne de Verbier » à l'ombre des sapins, débouche sur le joli plateau de la forêt des Forclaz, où se dresse la chapelle de St-Christophe.

C'est une des plus anciennes chapelles de Bagnes. Quand le premier oratoire fut-il érigé ? Je ne saurais le dire. Dès le haut moyen âge, S. Christophe, martyr d'Orient, fut en grande vénération dans nos contrées. Mais son culte se répandit surtout au XII<sup>e</sup> siècle, au retour des premières croisades, et parvint à son apogée au XIV<sup>e</sup>, lorsque la terrible peste noire exerça ses ravages dans l'Europe occidentale, emportant plus de 25 millions d'habitants. En France, plus de 50 communes portent le nom de St-Christophe, et ses chapelles s'élèvent d'ordinaire sur une éminence d'où elles dominent le pays. C'était en effet une croyance populaire que la seule vue du saint préservait de la « male mort ». Dans le Valais, la « grande mortalité », comme l'appelle un document des archives de Bagnes, sévit surtout en 1349, fauchant dans plusieurs villages plus des deux tiers des habitants. St-Maurice se vit réduit à 23 familles. La montagne fut en général encore plus décimée que la plaine, et vérifia à la lettre le dicton bourguignon :

En mil trois cent quarante-neuf  
De cent ne demeuraient que neuf.

A Bagnes, nombreuses durent être les victimes de la sombre moissonneuse, à en juger par le grand nombre de noms de famille qui, à cette époque, disparurent de la vallée. Les Archives possèdent encore au moins cinq testaments de l'année terrible. Ce sont ceux du curé Jean de Massillie, de Murissod Salveyn, de Lourtier, de noble Henri de Lides, de Jeannod Sapey, notaire, et de Vulliermod Tyéchon, de Lourtier.

Ce dernier testament surtout nous intéresse ; nous y trouvons la première mention des chapelles de St-Etienne et de St-Christophe. J'en ai déjà parlé à propos de St-Etienne, mais voici le texte lui-même, fidèlement traduit :

<sup>1</sup> Doc. de 1292.

« L'an 1349, indiction 2<sup>me</sup> 1, 28 juin, dans la chambre de François Ramoline de Villette de Bagnyes, notaire, en ma présence... Vulliermod Tyéchon de Lurtiez... fait son testament et lègue : à l'église de Bagnyes pour son âme et celle de Jacquemet sa femme, 5 deniers avec 1 pogésie<sup>2</sup> de servis annuel et plaît<sup>3</sup>, à payer par ses débiteurs, les héritiers de Perrod Sapey et de Clementzo le Curery ; — à la chapelle de St-Etienne de Montagniez en Bagnyes pour le luminaire de la chapelle une rente d'un fichelin<sup>4</sup> de bonne orge à verser chaque année à la St-Martin d'hiver et hypothéquée sur une pièce de terre sise au Lécherchi<sup>5</sup> vers le Scex<sup>6</sup> à côté de la Dranse et du champ de Jeannod dit Saczanel ; — à la chapelle de St-Christophe de Bagnyes une quartane d'orge bonne et recevable, mesure de Bagnyes, chaque année, pour le luminaire de la dite chapelle, hypothéquée sur un champ sis en la Fiougiery<sup>7</sup> de Lécherchi à côté de Pérussod Tyéchon<sup>8</sup>, son frère, et les héritiers de Perrère du Vernay... Enfin, il institue légataires universels Jacquemod fils de Michel dou Chesaux de Verchisier<sup>9</sup> et sa chère nièce, femme du dit Jacquemod et fille de feu Michel du Sex... Témoins : Pérussod Falco de Serreyer, Martino Falco du même lieu, Pérussod Tyéchon frère du testateur, Vulliermod clerc, fils de Jeannod Falco, Martin Mueys de Serreyer et Michellod dou Costel de Serreyer, Martin Bordon des Places...

Et moi François Moreyn de Bagnyes clerc, notaire, etc... »

Voilà bien des noms de familles que vous ne rencontrez plus dans la vallée. Vous êtes sans doute aussi étonnés de voir tant de prénoms en *od* ou autres finales désuètes. Au moyen âge, on aimait beaucoup les diminutifs en *od*, *et*, *in*, *on*, surtout quand, dans la même famille, plusieurs enfants avaient le même patron : Pierre, Perrère, Perrod, Perrodin, Pérussod ; — Maurice ou Moris, Morissod, Murissod ; — Jean, Johannet, Jeannin, Jeannod, Jeannerod ; — Guillaume, Vullielme, Vullierme, Vulliermod ; — Anselme, Ansermod ; — Jacques, Jacquemod, Jaquemin (mais jamais Jaquemain), Jaquemet et ordinairement Jacomin qui a une saveur toute bagnarde.

Revenons à notre chapelle. En 1395 Jordanet Cottin, par donation entre vifs, fait à la chapelle une rente de 14 deniers maurisois pour une messe annuelle. Quelques années plus tard, en 1410, Henri Albi du Perrey reconnaît une redevance annuelle de 2 deniers avec l'obole en décharge de 5 deniers légués autrefois par Jacquemod Cottin. En la même année, Jean Fillerii reconnaît devoir le fichelin d'orge, légué

<sup>1</sup> Indiction : voir plus haut, p. 422.

<sup>2</sup> Denier, pogésie. Voir l'appendice de l'*Hist. du Valais* par Grenat.

<sup>3</sup> Servis : redevance ou rente annuelle. — Plaît : redevance due à la mort du seigneur ou du tenancier, ou de l'un et l'autre.

<sup>4</sup> Le fichelin valait 2 quartanes, ou 8 quarterons, ou 16 pots ou pichets.

<sup>5</sup> *Echerchi* ou *Lécherchi* : ancien hameau de Lourtier, encore habité en 1410. Ce nom vient de *essert* : terrain défriché.

<sup>6</sup> Sex : rocher proéminent, par exemple le *Sex des Barmes de St-Christophe*.

<sup>7</sup> Fiougiery : Fougeraie.

<sup>8</sup> Pérussod, frère de Vulliermod Tyéchon (ou Tiachon), constitua en 1354 pour l'église de Bagnes une rente de 2 deniers et 3 pogésies avec plaît... à la condition que le curé, tous les ans à la Purification, donnerait à Pérussod et à sa femme Guigonne 3 cierges.

<sup>9</sup> Versegères.

autrefois par Vulliermod Tyéchon. Il était venu en possession du champ « en la Fougère », avec toutes les charges dont il était grevé.

Je ne pense pas que la chapelle actuelle soit celle qui existait déjà il y a 600 ans. A en voir la bâtisse, elle paraît ne remonter qu'au XVII<sup>e</sup> siècle ou à la fin du XVI<sup>e</sup>. Comme à la chapelle de l'Ossuaire, l'ouverture en ogive du côté de la porte n'était d'abord fermée que par une claire-voie, comme on peut le constater en examinant de près la maçonnerie. Il va sans dire que toutes les pluies et toutes les neiges se donnaient rendez-vous dans la chapelle, et les syndics durent faire murer la façade. A la place des neiges, vous trouverez peut-être un tas de plâtras encombrant le pavé, car la pauvre chapelle est bien délabrée.

Il y avait autrefois deux processions à ce sanctuaire : l'une, le 1<sup>er</sup> mai ou le jour fixé par les syndics de la commune, l'autre le jour de la fête de saint Christophe. La première fut supprimée vers 1880. Les procès-verbaux des visites épiscopales de 1786 et 1822 constatent 3 messes fondées, pour lesquelles la commune versait 36 batz ; par concession de Mgr Jean-Joseph Blatter (1734-1752), une de ces messes pouvait se célébrer à l'église paroissiale.

Grand saint Christophe, protégez votre chère vallée de Bagnes : préservez non seulement les corps de toute peste ou maladie contagieuse, mais encore les esprits de toute « pestilence » dangereuse...

## LA CHAPELLE DE L'OSSUAIRE

Terminons notre pèlerinage aux chapelles de la vallée par celle de l'Ossuaire, toute proche de l'église paroissiale. Elle fut construite vers 1561, c'est-à-dire 25 ans après l'achèvement complet de l'église. En effet, le procès-verbal de la prise de possession de Maurice Bruschet, curé de Bagnes, le 2 mars 1562, dit que ses lettres de collation et d'institution furent lues « devant la chapelle des ossements récemment construite ». Elle servait à abriter les ossements déterrés dans les renouvellements fréquents des tombes, nécessités par l'exiguïté du cimetière qui entourait l'église. Le grand Crucifix, la Pietà et le Christ au Tombeau avec les personnages évangéliques que l'on y voit constituent un ensemble extrêmement intéressant.

Depuis longtemps, trop longtemps, cette chapelle était presque désaffectée. Mais elle vient heureusement d'être restaurée au cours de l'année 1944 par M. le chanoine Louis Ducrey, curé de Bagnes, avec le concours de la Paroisse, de l'Etat du Valais et de la Confédération. Peut-être les *Annales Valaisannes* auront-elles l'occasion d'en reparler.